



Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

AVIS PUBLIC D'ADOPTION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ :

Le règlement 20-2018 prévoit un changement de la rémunération des élus :

	Actuellement	Projection
Maire		
Rémunération de base	15 400,00 \$	16 306,00 \$
Allocation de dépense	7 700,00 \$	8 153,00 \$
	-----	-----
	23 100,00 \$	24 459,00 \$
Conseillers		
Rémunération de base	5 133,00 \$	5 435,00 \$
Allocation de base	2 567,00 \$	2 718,00 \$
	-----	-----
	7 700,00 \$	8 153,00 \$

Donné à Notre-Dame-de-Lourdes, ce dix-septième jour de janvier 2019.

Marie-Claude Parent
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Certificat de publication

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Notre Dame-de-Lourdes, résidant à Notre-Dame-des Prairies, certifie sous mon serment d'office que j'ai affiché au bureau de la municipalité l'avis ci-joint, le 17 janvier 2019, entre midi et seize heure trente, et qu'une copie de celui-ci a été publié sur le site Internet de la Municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat à Notre-Dame-de-Lourdes, ce 17^e jour de janvier 2019.

Marie-Claude Parent
Directrice générale et secrétaire-trésorière